

COMPTE RENDU

REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE

DU 12 Juillet 2022

Laboratoire d'Innovation Rurale

L'an deux mille vingt-deux et le mardi douze juillet à dix-huit heures et trente minutes , le Bureau de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit au Laboratoire d'Innovation Rurale, sous la présidence de M. Xavier BALLENGHIEN, président de la communauté de communes.

PRESENTS : 12 Mesdames et Messieurs BALLENGHIEN Xavier – BLANCQUART Philippe –CAMBOURNAC Thierry – CASTELL Jean-Louis – GONELLA Dominique – GUARDIA-MAZZOLENI Ronny– MANISSOL Valérie – PARAROLS Aimée – SANCHEZ Bernard – SCUDELLARO Alain – SUAREZ Patrice – TARBOURIECH Olivier.

LISTE DES QUESTIONS SOUMISES

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

II – QUESTIONS

➤ **HABITAT & CADRE DE VIE**

Q1 – Urbanisme – Attribution de la prestation de reprise et de finalisation du PLU de Fleurance ;

➤ **EQUIPEMENTS ET TRAVAUX COMMUNAUTAIRES**

Q2 – Bâtiments scolaires – Attribution des marchés de travaux pour les opérations France Relance sur Fleurance et Lectoure ;

➤ **ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Q3 – Energies renouvelables – Installation d'ombrières photovoltaïques

Q4 – Questions diverses

III –PRESENTATION

P1 – Etat d'avancement des démarches et projets communautaires ;

Monsieur le Président remercie les membres du Bureau communautaire pour leur présence et procède ensuite à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Valérie MANISSOL a été nommée secrétaire de séance.

II – QUESTIONS

➤ HABITAT & CADRE DE VIE

URBANISME & HABITAT – Habitat – Reprise et finalisation du PLU de Fleurance

M. le Président rappelle à l'Assemblée que conformément au L211-2 du code de l'urbanisme, la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en matière de plan local d'urbanisme, emporte la compétence de plein droit en matière de planification et élaboration des documents d'urbanisme et donc qu'à ce titre, la Lomagne Gersoise est compétente en lieu et place de ses communes membres depuis le 1er juillet 2021.

Il rappelle que la commune de Fleurance est en cours de finalisation de son Plan Local d'Urbanisme, dont la procédure n'a pas été achevée avant le transfert, et qu'il revient donc à la Lomagne Gersoise de reprendre et finaliser de ce document d'urbanisme.

Il présente la proposition du cabinet Paysages, qui a accompagné la commune avant le transfert, pour la reprise et la finalisation de cette démarche pour un montant de 39.150 € HT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** la reprise et la finalisation de du PLU de Fleurance et attribuer la prestation de reprise et finalisation de ce document d'urbanisme au cabinet Paysages pour un montant de 39.150 € HT,
- **D'autoriser** le Président à signer la proposition correspondante,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à la participation communautaire aux chapitres et comptes correspondants,
- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

➤ EQUIPEMENTS ET TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES – Bâtiments scolaires – Plan de Relance – Attribution des travaux de l'école La Ribambelle à Lectoure

M. le Président rappelle à l'Assemblée le projet de mise aux normes d'accessibilité et d'amélioration de la performance énergétique de l'école maternelle La Ribambelle de Lectoure, inscrit au titre du plan de relance de l'Etat à hauteur de 40 %, et de la Région Occitanie à hauteur de 30 % du montant des opérations respectives HT, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture A2.2.

Il précise que dans un contexte tendu de consultation pour les travaux de bâtiments publics, une première phase de ce projet a été lancée pour engager les travaux pendant les vacances scolaires.

Il présente le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre pour le lot 1 isolation des combles et propose aux membres de passer au vote.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'attribuer** le lot 1 « isolation des combles » à l'entreprise BATI C Gers pour un montant de 17.539,00 € HT,
- **D'autoriser** le Président à signer la proposition correspondante,
- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES – Bâtiments scolaires – Plan de Relance – Attribution des travaux de l'école Victor Hugo à Fleurance

M. le Président rappelle à l'Assemblée le projet de mise aux normes d'accessibilité et d'amélioration de la performance énergétique de l'école maternelle Victor Hugo à Fleurance, inscrit au titre du plan de relance de l'Etat à hauteur de 40 %, et de la Région Occitanie à hauteur de 30 % du montant des opérations respectives HT, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture BAP.

Il précise que dans un contexte tendu de consultation pour les travaux de bâtiments publics, une première phase de ce projet a été lancée pour engager les travaux pendant les vacances scolaires. Il présente le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre pour le lot 1 isolation faux plafonds et lot 2 Electricité Ventilation et propose aux membres de passer au vote.

.../...

.../...

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'attribuer** :

- o le lot 1 « isolation des faux plafonds » à l'entreprise BATI C Gers pour un montant de 50.263,61 € HT
- o le lot 2 « Electricité – ventilation » à l'entreprise LIAGARDES pour un montant de 23.766,82 € HT,

- **D'autoriser** le Président à signer les propositions correspondantes,

- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

➤ ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE – Energies renouvelables – Installation d'ombrières photovoltaïques

M. le Président rappelle au bureau communautaire que dans le cadre de sa politique de promotion des énergies renouvelables, et au titre de son Plan Climat Air Energie (PCAET), la Lomagne Gersoise envisage l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings du siège de la communauté à Fleurance et des ateliers techniques à Lectoure.

M. le Président informe le bureau communautaire qu'une entente dénommée « Ombrières d'Occitanie » et composée de l'AREC, des syndicats d'énergies d'Occitanie et de la société « See You Sun » a validé la faisabilité technique de ses deux sites et envisage une Manifestation d'Intérêt Spontanée pour leur exploitation.

Il précise que toutefois, l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- **De se prononcer** favorablement sur l'opportunité de l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings du siège de la communauté à Fleurance et des ateliers à Lectoure,

- **D'engager** les publicités suffisantes liées à la manifestation d'intérêt spontanée,

- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles.

➤ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Adhésion au club TGV Gare d'Agen Porte de la Gascogne

M. le Président rappelle à l'Assemblée le projet GPSO (Grand Projet Sud-Ouest) pour le déploiement de la ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse, et précise que ce programme prévoit la création d'une gare TGV au sud d'Agen, présentant un intérêt stratégique indéniable pour l'attractivité économique, touristique et résidentielle du territoire.

Il précise qu'un club regroupant des partenaires institutionnels, économiques et privés s'est constitué, dénommé « Club TGV Gare d'Agen Porte de la Gascogne » ayant notamment pour objectifs de soutenir et promouvoir le projet de création de la gare nouvelle et d'anticiper, de soutenir, d'accompagner, et de coordonner toutes les actions qui peuvent contribuer à l'optimisation des retombées du projet GPSO et de la création de la nouvelle gare TGV sur les territoires des acteurs concernés.

Considérant le fort intérêt pour le territoire communautaire de s'investir d'ores et déjà dans cette dynamique et d'accompagner et anticiper dans l'avenir les retombées de cet équipement structurant, il propose d'adhérer à cette association pour une cotisation fixée à 500 € pour 2022.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'adhérer** à l'association « Club TGV Gare d'Agen Porte de la Gascogne » conformément aux statuts de l'association joints en annexe,

- **De solliciter** le Conseil d'Administration pour intégrer l'association en qualité de membre actif,

- **De confier** le soin au Président d'accomplir toutes démarches nécessaires et utiles

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15

Ainsi délibéré, ledit jour 12 juillet 2022. Au registre sont les signatures.